



VILLE D'ÉTAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2025-163

OBJET : Spectacle Le Sens de la Vie d'Alexis Le Rossignol vendredi 19 décembre 2025 à 20H30 au Théâtre Intercommunal

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession avec Les Productions Adonis,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser le spectacle "Le Sens de la Vie" d'Alexis Le Rossignol le vendredi 19 décembre 2025 à 20H30 au Théâtre Intercommunal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession avec Les Productions Adonis, représentée par Monsieur Grégory MANGERET, en sa qualité de Président, domicilié 829 Rue Maréchal Foch – 42153 RIORGES.

ARTICLE 2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur en contrepartie de la présente cession sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 5200 euros TTC correspondant aux frais (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Monsieur Grégory MANGERET, Président des Productions ADONIS.

Fait à Étampes, le 11 AOÛT 2025

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU

1^{ère} Adjointe au Maire

Reception en préfecture
091-2191/2233-20250811-VI-DEC-2025-163-AU
Date de transmission : 11/08/2025
Date de réception préfecture : 11/08/2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

11 AOÛT 2025